

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

**Consultation du CESR concernant les dispositions transitoires
des directives 2001/107/CE et 2001/108/CE**

Le *Committee of European Securities Regulators* (CESR) vient de lancer une consultation sur des lignes de conduite pour les autorités de surveillance prudentielle concernant les dispositions transitoires des directives 2001/107/CE et 2001/108/CE (directives qu'il est convenu d'appeler « UCITS III ») qui modifient la directive 85/611/CEE (directive UCITS I) relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Le document de consultation (CESR/04-434) aborde une série de questions qui se rapportent aux dispositions transitoires et qui ont trait notamment aux activités des sociétés de gestion et des OPCVM à compartiments multiples qui invoquent le bénéfice des dispositions transitoires (« *grandfathering* »), ainsi qu'au prospectus simplifié et à la commercialisation des OPCVM qui invoquent le *grandfathering*.

Le communiqué de presse de CESR à ce sujet (http://www.cesr.eu.org/data/document/04_541.pdf) ainsi que le document de consultation (http://www.cesr.eu.org/data/document/04_434.pdf) sont accessibles sur le site Internet de CESR, www.cesr.eu.org et les commentaires concernant le document de consultation CESR/04-434 peuvent être soumis sous la rubrique « consultations » (cf. 21 octobre 2004).

Luxembourg, le 26 octobre 2004